



ÉCHOS DU CONSEIL

27 septembre 2017
Volume 3, numéro 3

ENTENTES DE PARTENARIAT AVEC LES FONDATIONS DU CISSS DE LA CÔTE-NORD

Le conseil d'administration a adopté les ententes de partenariat, qui devront être signées avec les différentes fondations présentes sur le territoire desservi par le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord. De telles fondations sont actives en Haute-Côte-Nord, à Baie-Comeau, à Sept-Îles, à Fermont, en Minganie et en Basse-Côte-Nord, sans oublier la Fondation Défi, qui a une mission régionale auprès des jeunes en difficulté et des personnes recevant des services de réadaptation en dépendance, en déficience physique, en déficience intellectuelle ou en troubles du spectre de l'autisme.

De plus, le conseil d'administration a autorisé le président-directeur général, Marc Fortin, à effectuer les démarches nécessaires visant à signer l'entente de partenariat avec chaque fondation de la région.

Avant la création du CISSS, les fondations avaient des modalités de collaboration différentes avec les établissements qu'elles desservaient. Ces ententes permettront d'harmoniser les pratiques dans la région et d'établir un partenariat formel avec celles-ci.

Mentionnons que les fondations ont été consultées en juin dernier et qu'elles sont en accord avec l'entente de partenariat proposée.

LE BLOC OPÉRATEUR DE L'HÔPITAL DE SEPT-ÎLES NOMMÉ EN L'HONNEUR DE DR LOUIS-JOSEPH-ROY

Les administrateurs ont approuvé la demande de la Fondation de l'Hôpital de Sept-Îles visant à nommer le bloc opératoire de l'hôpital, « Bloc opératoire – Dr Louis-Joseph-Roy ». La Fondation souhaitait ainsi reconnaître l'apport exceptionnel d'un pionnier de la médecine sur la Côte-Nord, également donateur et bénévole.

Dr Roy est décédé à Québec le 29 juillet 2016, à l'âge de 86 ans. Membre de l'Ordre du Canada, il a œuvré comme chirurgien sur la Côte-Nord jusqu'en 2012. Il a aussi été président du Conseil des médecins et dentistes du Québec pendant sept ans. Il s'est également impliqué auprès de la Croix-Rouge, de l'Ambulance St-Jean et de la Société canadienne du cancer.

Après vérification de la conformité de la demande, le comité de dénomination du CISSS a accepté cette requête avec enthousiasme.



Modifications à la Politique de dénomination p. 2

Nomination d'un auditeur externe p. 2

**Prochaine séance
du conseil
d'administration :**

Mercredi 22 novembre 2017
à Baie-Comeau

MODIFICATIONS À LA POLITIQUE DE DÉNOMINATION

Les administrateurs ont adopté la Politique de dénomination révisée. Celle-ci avait été approuvée par le conseil d'administration en janvier dernier, mais certaines modifications ont été apportées à la demande des fondations du CISSS et du comité de dénomination.

Les modifications concernent le type de reconnaissance, les lieux autorisés et la durée de la reconnaissance.

La Politique de dénomination s'applique à toute personne ou organisation souhaitant qu'un local ou un espace commun appartenant au CISSS de la Côte-Nord porte une dénomination. Elle énonce les principes et détermine les critères d'acceptation pour les dénominations.

Il est possible de consulter la politique à l'adresse www.cisss-cotenord.gouv.qc.ca dans la section *Documentation* (Politiques, règlements et cadres de référence).

CHANGEMENTS À LA CONVENTION DE GESTION DE LA MAISON RICHELIEU

La Maison Richelieu, maintenant renommée « Maison d'accueil Richelieu Avit Ouellet inc. », sera dorénavant gérée par une corporation dont les administrateurs seront désignés par le Club Richelieu (4) et par la Fondation régionale Hôpital Sept-Îles (3).

À la suite de la fusion des établissements de santé de la région, le CISSS de la Côte-Nord a dû renoncer à sa participation active dans cet corporation compte tenu de sa nouvelle structure et des obligations qui en découlent.

À l'origine, en janvier 1994, le Centre hospitalier régional de Sept-Îles avait signé une convention de gestion tripartite avec la Fondation et le Club Richelieu.

« La Maison d'accueil Richelieu Avit Ouellet a pour mission d'héberger les usagers de l'est de la Côte-Nord qui doivent recevoir des soins de santé à Sept-Îles. »

NOMINATION D'UN AUDITEUR EXTERNE

La firme Mallette, société de comptables professionnels agréés, agira à titre d'auditeur externe du CISSS de la Côte-Nord pour l'exercice financier 2017-2018, pour une somme totale de 76 000 \$. Cette nomination fait suite à une recommandation favorable de la direction et du comité de vérification. Lors de la séance du 10 février 2016, le conseil d'administration entérinait la nomination de la firme Mallette comme auditeur externe à la suite d'un appel d'offres effectué en janvier 2016, et ce, pour l'année 2015-2016. L'appel d'offres incluait une possibilité de renouvellement pour les exercices 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019.

En vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, un établissement public doit procéder à la nomination d'un auditeur externe avant le 30 septembre de chaque exercice financier.

Centre intégré
de santé
et de services sociaux
de la Côte-Nord

Québec



835, boulevard Jolliet
Baie-Comeau (Québec) G5C 1P5
Téléphone : 418 589-9845
Télécopieur : 418 589-8574

Visitez notre site Web :

www.cisss-cotenord.gouv.qc.ca

Ce bulletin d'information est réalisé par le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord. Il présente les décisions prises dans le cadre des séances du conseil d'administration.

Toute reproduction est autorisée à condition de mentionner la source.

Pour toute information supplémentaire sur un des sujets traités, veuillez communiquer avec le Service des communications au **418 589-9845, poste 2268.**